

Droit de propriété et Droit pénal

PREMIÈRE PARTIE : L’AFFIRMATION DES CARACTÈRES ESSENTIELS DU DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR LE DROIT PÉNAL

TITRE I - L'établissement des caractères essentiels du droit de propriété par le droit pénal

Chapitre I - La sanction des actes conclus par l'usurpateur sur une chose corporelle appartenant à autrui

Chapitre II - La primauté du droit de propriété sur la situation illicite

TITRE II - La protection des caractères essentiels du droit de propriété par les actions nées de l'infraction

Chapitre I - L'action en revendication des meubles volés : une action née à l'occasion de l'infraction.

Chapitre II - Les actions de nature civile qui découlent de l'infraction

SECONDE PARTIE : L’AFFAIBLISSEMENT DES CARACTÈRES INESSENTIELS DU DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR LE DROIT PÉNAL

TITRE I - L'affaiblissement du caractère absolu du droit de propriété par le droit pénal

Chapitre I - Les limitations apportées à l'exercice de la faculté de disposition par le droit pénal

Chapitre II - Le maintien du droit de propriété à l'identique

TITRE II - L'affaiblissement du caractère perpétuel du droit de propriété par le droit pénal

Chapitre I - L'extinction relative du droit de propriété par le droit pénal

Chapitre II - L'extinction absolue du droit de propriété par le droit pénal